

CARROSSERIE SEIXAS ET FRERES

261 rue Danielle Casanova
46 000 CAHORS
Tél. : 05 65 22 25 57
carrosserie.csf@gmail.com

SIRET : 93862871600012 - Code APE : 4520A
TVA Intra : FR22938628716

SOCIÉTÉ MENAGE ET SERVICE
24 RUE GUSTAVE LAROMET

46000 CAHORS

Assureur		Référence sinistre		Date sinistre		Expert		Date expertise		Ordre de mission							
FACTURE		Date		Entrée 27/05/2025		Immatriculation		Kilométrage		Mise en circ.		N° OR		Client		Pg	
1063		27/05/2025		Sortie 27/05/2025		FR-964-FX		0				66		MENA001		1	
Marque PEUGEOT				V.I.N.				Genre				Energie					
Modèle 108				Type MINE				Carrosser.									
Puissance 0				Couleur				Laque				METAL VERNIS					
Référence		Désignation				Quantité		Tva		Vétusté		Prix Unitaire		Remise		Montant HT	
		REPARATION PARE CHOC ARRIERE															
		FORFAIT PARE CHOC															
		Tôlerie 1				D		1,00		1		200,00				200,00	
								1,00		1		65,00				65,00	
		<i>reglée CB CA. 0171505</i>															
Facturation Main d'Oeuvre NET						A CHARGE DU CLIENT						PART CLIENT					
Nb H Tx H. Brut Tx H. Net Mnt						Accessoires						318,00 €					
Carrosserie						Options						PART ASSUREUR					
T1 1,00 65,00 65,00 65,00						Pneus											
						Dont vétustés											
						Dépannage											
						Divers											
						Pièces/MO						318,00					
						Dont TVA											
						Franchise											
Pièces						Remorquage						TOTAL T.T.C.					
M.O.						Ingrédients						318,00 €					
Forfait						Lubrifiants											
F.D.						Autres											
Base HT						Tx. TVA											
265,00						20 %											
						Montant TVA											
						53,00											
265,00						53,00											

Mode de paiement

☐ Virement ☐ CB ☐ Espèces ☐ Autre ☐ Chèque N°

Impression du 27/05/2025

En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
En vertu des articles L441-3 et L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, d'une part, une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée au prorata temporis (article 3 de la loi 92 du 31/12/92); et d'autre part, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 Euros sera due au titre des frais de recouvrement.
Le fournisseur se réserve le droit de demander à l'acheteur, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant.